

## Initiative

### **Initiative nationale : "Droits de l'Homme, les EHPAD s'engagent !"**

Le 10 décembre 2018, 70 ans après sa promulgation par les Nations Unies, résidents EHPAD, proches, professionnels, bénévoles affirment leur attachement aux valeurs et aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Ils lancent l'initiative nationale : « Droits de l'Homme, les EHPAD s'engagent ! »

Publié le : 19 Novembre 2018

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

**L'initiative nationale : « Droits de l'Homme, les EHPAD s'engagent ! », c'est**

#### **1. La « Résolution du 10 décembre 2018 ».**

*Les signataires de cette Résolution affirment qu'ils fondent, mettent en œuvre et soutiennent leur démarche en référence aux principes affirmés dans la Déclaration universelle.*

[Consulter la résolution](#)

#### **2. « Droits de l'Homme, mon EHPAD s'engage ! »**

*Entre le 10 décembre 2018 et le 10 mars 2019 les EHPAD organisent des événements relatifs aux des droits de l'Homme, associant les résidents, leurs proches mais aussi l'environnement de l'établissement.*

*La valorisation des événements interviendra sous différentes formes, dont la présentation sur une page dédiée, la nomination des initiatives les plus créatives et ayant permis de fédérer le plus largement.*

#### **11 thèmes sont identifiés :**

- 1? Reconnaissance de l'intégrité de la personne, de sa citoyenneté de son inclusion sociale.
- 2? Respect de la personne dans ses valeurs, ses choix, ses désirs, ses habitudes de vie, ses croyances.
- 3? Mise en œuvre des principes de bienveillance, de liberté, de justice et de solidarité.
- 4? Hospitalité, qualité de l'accueil et vie au quotidien en EHPAD.
- 5? Justice et équité dans l'accès à un soin et à un accompagnement adaptés et personnalisés.

- 6? Coordination, pluridisciplinarité évaluation et place du résident dans la concertation clinique, les décisions qui le concernent, de l'entrée en EHPAD jusqu'à la fin de vie.
- 7? Réflexion et argumentation éthiques des prises de décision qui le justifient.
- 8? Prévention des actes de maltraitance ou de discrimination, des comportements inhumains ou dégradants.
- 9? Attention et présence auprès de la personne jusqu'aux ultimes instants de son existence.
- 10? Bienveillance à l'égard des proches.
- 11? Conditions d'exercice professionnel dignes, soucieuses de la complexité des missions, respectueuses de l'expression de la pluralité des expertises et des opinions.

***Une journée nationale « Droits de l'Homme, mon EHPAD s'engage ! » sera organisée chaque année autour du 10 décembre, Journée mondiale des droits de l'Homme.***

**Pour soutenir cette démarche, signer la Résolution du 10 décembre 2018 ou présenter l'initiative de votre EHPAD**

### **3. Plateforme nationale « Droits de l'Homme, les EHPAD s'engagent ! »**

Le 10 décembre 2018 sera ouvert Le Répertoire national « Droits de l'Homme, mon EHPAD s'engage ! ». Les initiatives développées ou en cours de développement dans les EHPAD y seront présentées sur un espace dédié : la démarche (le contexte, les objectifs), le mode opératoire (les compétences et moyens mobilisés), la mise en œuvre pratique (organisation, personnes associées, contraintes), les résultats obtenus (au regard des objectifs, l'impact dans la vie de l'EHPAD et du point de vue des pratiques, les obstacles), la pérennité de l'initiative voire sa dissémination dans d'autres EHPAD.

La valorisation des initiatives interviendra sous différentes formes : présentation sur le site dédié, nomination annuelle des EHPAD porteurs de la démarche la plus aboutie et susceptible d'essaimage au plan national.

**Dès le 10 décembre 2018, le site proposera des ressources documentaires, un formulaire pour renseigner les différentes initiatives, un répertoire national et une cartographie des réalisations.**



# ESPACE ÉTHIQUE

## RÉGION ILE-DE-FRANCE

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)

- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)